

SESSION SPÉCIALE – 9 JANVIER 2014

Procès-verbal de la session spéciale des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, à Chelsea, Québec, le 9 janvier 2014 à 19 h 35, sous la présidence du maire Caryl Green et à laquelle étaient présents les conseillères Elizabeth Macfie et Barbara Martin et les conseillers Simon Joubarne, Pierre Guénard, Jean-Paul Leduc et Yves Béthencourt.

Étaient aussi présents Claude J. Chénier, directeur général/secrétaire-trésorier par intérim, Céline Gauthier, directrice des finances, Shirin Amiri, conseillère au greffe et Philippe Carreiro Faria, commis-secrétaire au Cabinet du Maire et Direction Générale.

CONVOCAATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, madame le maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1) en s'abstenant de voter.

03-14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Elizabeth Macfie, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

04-14

INDEXATION SALARIALE 2014

ATTENDU QUE par sa résolution n° 121-96, ce conseil approuvait la nouvelle grille salariale et son entrée en vigueur le premier juillet 1996;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser cette grille salariale pour tenir compte d'une indexation de 1.1 % des salaires des employés municipaux à compter du premier janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu que ce conseil approuve la nouvelle grille salariale qui tient compte d'une indexation de 1.1% des salaires des employés municipaux à compter du premier janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION SPÉCIALE – 9 JANVIER 2014

05-14

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2014

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 soient adoptées comme suit :

Budget 2014	
Activités de fonctionnement	\$
Revenus	
Taxes sur la valeur foncière	9 985 211
Paiements tenant lieu de taxes	953 694
Transferts	840 544
Services rendus – autres revenus	1 254 786
Imposition de droits	764 450
Pénalités et intérêts	193 170
	13 991 855
Charges	
Administration générale	2 207 433
Sécurité publique	2 504 748
Transport	2 925 786
Hygiène du milieu	1 108 627
Santé et bien-être	30 000
Aménagement, urbanisme et développement	749 642
Loisirs et culture	2 238 031
Frais de financement	631 384
	12 395 651
Conciliation à des fins fiscales	
Remb. de la dette à long terme	(1 981 500)
Gain/perte sur placements	(13 000)
Affectation activités d'investissement	(59 695)
Affectation – Fond parcs et terrains de jeux	(150 000)
Remb. fonds de roulement	(91 003)
Affectation d'excédent affecté	75 000
Affectation d'excédent non-affecté	550 000
Affectation solde disponible R.E. fermés	47 994
	(1 596 204)
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	
Activités d'investissement	
\$	
Immobilisations	
Administration générale	70 000
Sécurité publique	125 000
Transport	403 400
Hygiène du milieu	27 709 900
Loisirs et culture	1 340 195
	29 648 495
Revenus, financement et affectation	
Affectation activités de fonctionnement	59 695
Financement à long terme	24 147 500
Transferts	5 254 900
Affectation fonds de roulement	183 400
Affectation fonds réservés	3000
	29 648 495
Excédent d'investissement	

SESSION SPÉCIALE – 9 JANVIER 2014

05-14 (suite)

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2014

Le vote est demandé par la conseillère Barbara Martin :

Pour :

- Conseiller Simon Joubarne
- Conseiller Pierre Guénard
- Conseillère Elizabeth Macfie
- Conseiller Jean-Paul Leduc
- Conseiller Yves Béthencourt

Contre :

- Conseillère Barbara Martin

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

06-14

DÉCRET DES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR 2014, DE LA TARIFICATION ET DES TAUX D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de l'article 989 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1), le règlement no 687-06, Règlement imposant une taxe foncière à taux variés, permet de décréter, annuellement, les taux de la taxe foncière générale par résolution du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2014, approuvées par la résolution n° 05-14, prévoient des revenus calculés sur l'assiette foncière imposable de l'ordre de 9 224 009 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Yves Béthencourt et résolu que ce conseil décrète, pour l'exercice financier 2014 :

A) Les taux de la taxe foncière générale pour les catégories d'immeubles suivantes :

- Catégorie des immeubles non résidentiels : 1.1256 \$ par cent dollars (100 \$) de la valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur
- Catégorie des immeubles de six logements ou plus : 0.8013 \$ par cent dollars (100 \$) de la valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur
- Catégorie des immeubles industriels : 1.1256 \$ par cent dollars (100 \$) de la valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur
- Catégorie résiduelle : 0.8013 \$ par cent dollars (100 \$) de la valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur
- Catégorie agricole : 0.8013 \$ par cent dollars (100 \$) de la valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur.

B) Les taux de tarifications sectorielles suivants :

- 441.00 \$ par unité pour remboursement au service de la dette pour réseau des eaux usées chemin Mills (Règlement n 589-03)
- 465.00 \$ par unité pour dépense de fonctionnement du réseau des eaux usées secteur Mills (Règlement n 589-03)
- 583.00\$ par unité pour remboursement de la dette pour le pavage des chemins Patrick, Wright et Vallée (Règlement n 694-07)

SESSION SPÉCIALE – 9 JANVIER 2014

06-14 (suite)

DÉCRET DES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR 2014, DE LA TARIFICATION ET DES TAUX D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS

- 699.00 \$ par unité pour remboursement au service de la dette pour réseau des eaux usées secteur Farm Point (Règlement n 721-08)
 - 480.00 \$ par unité pour dépense de fonctionnement du réseau des eaux usées secteur Farm Point (Règlement n 721-08)
- C) Le taux de tarification pour la vidange des fosses septiques :
- 95.50 \$ par fosse septique régulière (Règlement n 778-11)
 - 110.00 \$ par échantillonnage - fosses septiques de type tertiaire (Règlement n 768-10)
- D) Le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes municipales :
- 18% l'an (Résolution no 300-12)
- E) Le taux de pénalité sur taxes municipales impayées à l'échéance :
- 0.05% par mois complet - Maximum 5% par année (Règlement n 424-94)

Le vote est demandé par la conseillère Barbara Martin :

Pour :

- Conseiller Simon Joubarne
- Conseiller Pierre Guénard
- Conseillère Elizabeth Macfie
- Conseiller Jean-Paul Leduc
- Conseiller Yves Béthencourt

Contre :

- Conseillère Barbara Martin

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

07-14

APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le programme triennal d'immobilisation pour les années 2014, 2015 et 2016 prévoyant un total de dépenses comme suit :

	2014	2015	2016
Administration générale	70 000	55 000	17 000
Sécurité publique	125 000	80 000	650 000
Transport	403 400	3 680 000	8 940 000
Hygiène de milieu	27 709 900		
Loisirs et culture	1 340 195	170 000	200 000
Total des investissements	29 648 495	3 985 000	9 807 000

SESSION SPÉCIALE – 9 JANVIER 2014

07-14 (suite)

APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Le vote est demandé par la conseillère Barbara Martin :

Pour :

- Conseiller Simon Joubarne
- Conseiller Pierre Guénard
- Conseillère Elizabeth Macfie
- Conseiller Jean-Paul Leduc
- Conseiller Yves Béthencourt

Contre :

- Conseillère Barbara Martin

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

08-14

DISTRIBUTION DU RÉSUMÉ DU BUDGET 2014

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par le conseillère Elizabeth Macfie et résolu que conformément à l'article 957 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) un document explicatif du Budget 2014 et du Programme triennal d'immobilisation de la municipalité soit distribué à chaque adresse civique lors de l'envoi des comptes de taxes 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-14

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon Joubarne et appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que cette session spéciale soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Claude J Chénier
Directeur général/secrétaire-trésorier
par Intérim

Caryl Green
Maire